

Bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS)

Données

Données brutes, arrondies, provisoires ; la localisation géographique s'appuie sur le lieu de résidence de l'allocataire.

La notion d'allocataire renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.

Source

France Travail, FNA

Définition

L'**Allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

Bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS)

Mise à jour : 5 juin 2025

Nombre de bénéficiaires* de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS)

	Fin février 2025	Variation sur un an (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	650	+1,6
Hautes-Alpes	380	+8,6
Alpes-Maritimes	3 870	+8,4
Bouches-du-Rhône	9 830	+12,0
Var	3 860	+15,6
Vaucluse	2 960	+7,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	21 550	+10,9
France métropolitaine	249 090	+10,2

* La notion de bénéficiaire renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation

Note : données brutes, arrondies, provisoires ; la localisation géographique s'appuie sur le lieu de résidence de l'allocataire

Source : France Travail, FNA - **Traitements** : Drees

